

**Avis n° 2021/03-04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale de la statistique et
de l'analyse de l'information
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	Groupe des Écoles d'Économie et de Statistique (GENES) École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
Sigle :	ENSAI
Type :	Public, sous tutelle du Ministère chargé de l'économie
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Bruz (Ker Lann)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2014/05-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, du Groupe des écoles nationales d'analyse et de statistiques, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, du Groupe des écoles nationales d'analyse et de statistiques ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Patrick BOUVIER (membre de la CTI, co-rapporteur), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI), Martin LEMAIRE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mars 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, du Groupe des écoles nationales d'analyse et de statistiques	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**.

Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre à jour le règlement de scolarité conformément à R&O et au processus de Bologne, en supprimant la possibilité de compensation entre UE ;
- Se donner les moyens d'un nécessaire développement des effectifs de l'école (locaux et RH) ;
- Formaliser la démarche qualité et nommer un référent ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant ;
- Poursuivre avec détermination l'intégration des DD&RS dans la formation ;
- Poursuivre l'amélioration de la démarche compétence (simplification du référentiel compétences, harmonisation des évaluations et alignement des évaluations sur les compétences).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, du Groupe des écoles nationales d'analyse et de statistiques	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13-14 avril 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON